

Complément d'information sur l'autorisation de dépenses

Date de la séance du CE: 27 novembre 2019

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

N° d'affaire: 2018.BVE.1245

Classification: Non classifié

Münchenbuchsee, Buechlimatt, Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN)

Centre de compétence en matière d'examens et d'expertises pour poids lourds

Crédit d'engagement pour le choix du site et la rente de droit de superficie

A. Objet

Approbation du contrat de droit de superficie pour la parcelle réunie Münchenbuchsee – feuillet du registre foncier n° 622, négocié avec la commune municipale de Münchenbuchsee et la commune bourgeoise de Münchenbuchsee. Un nouveau bâtiment pour le siège principal et le service central pour les admissions et la clientèle ainsi que le Centre d'expertises et d'examens de Berne (CEE) de l'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN) doit être construit sur la parcelle cédée en droit de superficie. La rente de droit de superficie annuelle s'élève à 219 618 francs et sera adaptée tous les cinq ans au renchérissement et au taux d'intérêt de référence. Conformément à la durée du contrat de droit de superficie, l'autorisation de dépenses est valable jusqu'en 2097.

Si le canton n'obtient pas ultérieurement de permis de construire définitif, ou si ce dernier est assorti de charges excessives, le contrat de droit de superficie peut être résilié sans contrepartie avec effet immédiat.

Parallèlement à l'arrêté ci-joint, une demande de crédit pour l'organisation d'un concours d'architecture relatif au nouveau projet de construction sera soumise séparément au Grand Conseil.

B. Classe(s) d'immobilisations et durée d'utilisation standard (durée d'amortissement)

Classe d'immobilisations	Montant en CHF	Durée d'utilisation
Terrain en droit de superficie (classe d'immobilisations à créer dans le PA)	5 799 385	75

C. Répartition entre les investissements générant une plus-value et ceux préservant la valeur

Dépenses d'investissement totales	Dont inv. générant une plus-value	Dont inv. préservant la valeur	Réserve en %
5 799 385	5 799 385		0 %

D. Lien avec le plan d'investissement**Dépenses d'investissement par année**

en mio. CHF	Total	Années précédentes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Années suivantes
Selon l'arrêté ci-joint	5,8			5,8					
Selon le plan d'investissement du 22.8.2018									

Les paiements de la rente de droit de superficie ne sont pas mentionnés dans le plan d'investissement intégré. Ils sont comptabilisés une fois à titre d'investissement (voir ch. 4 de l'arrêté).

E. Explication des répercussions sur le compte de résultats**Charges d'amortissement annuelles (sur toute la durée d'utilisation)**

Classe d'immobilisations	Montant
Terrain en droit de superficie (classe d'immobilisations à créer dans le PA)	77 325

Coûts induits à la charge du compte de résultats faisant suite à la dépense d'investissement

Description	Année	Montant
Total (en CHF)		